

FITCH CONFIRME LES NOTES « A+ » ET « F1 » DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE

Fitch Ratings – Paris/Londres, le 6 juillet 2010. Fitch Ratings a confirmé les notes à long terme « A+ » et à court terme « F1 » du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Grenobloise (SMTC). La perspective est stable.

Les notes reflètent le statut d'établissement public local du SMTC et le fort soutien financier dont il bénéficie de la part des deux collectivités locales mandantes, la communauté d'agglomération de Grenoble (« la Métro ») et le département de l'Isère (« l'Isère »). Elles tiennent aussi compte des performances budgétaires intrinsèques du SMTC, de ses marges de manœuvre limitées en section de fonctionnement et de son endettement élevé.

Le statut d'établissement public local du SMTC lui confère une garantie implicite de solvabilité de la part des collectivités locales mandantes. Dans l'hypothèse où le SMTC viendrait à faire défaut, l'actif et le passif seraient dévolus à la Métro et à l'Isère. Les notes du SMTC sont, ainsi, liées à la solvabilité des collectivités locales mandantes.

Le soutien financier de la Métro et de l'Isère au fonctionnement du SMTC est fort. Il se traduit par le versement de subventions annuelles. Ces dernières, indexées sur l'inflation majorée de 5%, représentaient environ 47% du total des recettes de gestion du SMTC en 2009, dont l'agence a déduit un élément exceptionnel encaissé la même année. Toutefois, Fitch anticipe, sur le moyen terme, une détérioration de la flexibilité fiscale de la Métro et de l'Isère, suite à la réforme de la taxe professionnelle entrée en vigueur en 2010 et à la substitution de cette dernière par un panier de taxes moins dynamiques et par des transferts de l'Etat. Fitch s'attend, par conséquent, à une réduction du ratio d'épargne brute des deux collectivités mandantes et, en vue de maintenir leurs équilibres financiers, à un contrôle accru par ces dernières de leurs dépenses de fonctionnement.

Les marges de manœuvre du SMTC en section de fonctionnement sont faibles. Le versement transport (VT), qui représentait environ 51% des recettes de gestion en 2009, n'offre plus de flexibilité en termes de taux. Le produit du VT qui a évolué de manière dynamique sur la période 2000-2009 (+3,5 % par an, en moyenne), devrait connaître un ralentissement à partir de 2010, la hausse de ce dernier étant estimée à 1,3%. La flexibilité sur les dépenses de gestion est limitée : les contributions à l'opérateur de transport, la SEMITAG représentaient, en 2009, environ 70% des recettes de gestion retraitées du SMTC. Toutefois, le contrat de délégation de service public signé avec la SEMITAG vise, au moins sur la période 2006-2012, à maîtriser l'engagement financier du SMTC.

Le niveau de dette a légèrement baissé en 2009 même s'il reste, dans l'absolu, élevé. La capacité de désendettement (crédit-bail inclus – CBI) et ajustée des éléments budgétaires exceptionnels était de 18 années en 2009, contre 23 années en 2008. Compte tenu des subventions d'investissement attendues des collectivités locales mandantes et de l'Etat, notamment pour la construction de la ligne E, la capacité de désendettement (CBI) ne devrait pas dépasser 25 années en 2014.

Le SMTC est un établissement public local créé par le département de l'Isère et la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole en 1973. Sa mission est la gestion, le financement et le développement du réseau de transport public dans l'agglomération grenobloise, qui compte 26 villes et une population totale de 400 000 habitants.

Les méthodologies applicables pour la notation du SMTC « Critères de Notation des Entités du Secteur Public », publiée le 14 septembre 2009, et pour la notation des deux collectivités mandantes « Tax-Supported Rating Criteria » datée du 21 décembre 2009 et « International Local and Regional Governments Rating Criteria » datée du 17 mars 2010 sont disponibles sur les sites www.fitchratings.com et www.fitchratings.fr.

La fiche de notation du SMTC sera disponible prochainement sur le site de l'agence : www.fitchratings.fr

Contacts: Christophe Parisot, Paris, Tél. + (33) 1 44 29 91 34 ; Vittoria Ferraris , Milan, Tél. +(39) 02 879 087 216

Relations presse : Françoise Alos, Paris, Tél. + (33) 1 44 29 91 22 ; francoise.alos@fitchratings.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://www.fitchratings.com). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.